

Capital B confirme l'acquisition de 551 BTC pour 54,7 M€, la détention d'un total de 2 800 BTC, et un 'BTC Yield' de 1 651,2 % depuis le début de l'année

- Réalisation définitive de l'augmentation de capital à 2,24 € par action, pour un montant de 2,2 M€, intégralement souscrite par Adam Back, annoncée le 18 août 2025, permettant l'acquisition de 21 BTC pour 2,1 M€
- Réalisation définitive de l'augmentation de capital à 1,55 € par action, à travers un processus de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding »), pour un montant de 58,1 M€, annoncée le 16 septembre 2025, permettant l'acquisition de 530 BTC pour 52,6 M€
- Intégration conservatrice dans la base totalement diluée de la Société des actions pouvant être émises au titre de l'exercice futur potentiel de BSA et de souscription aux mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA A-01 et B-01. Tout exercice futur potentiel de BSA et de mesures d'ajustement annoncée par la Société n'engendrera donc aucun ajout d'action supplémentaire sur la base totalement diluée
- BTC Yield' de 1 651,2% depuis le début de l'année et de 27,8% depuis le début du trimestre
- 'BTC Gain' de 660,5 BTC depuis le début de l'année et de 496,3 BTC depuis le début du trimestre
- " 'BTC € Gain' de 65,6 M€ depuis le début de l'année et de 49,3 M€ depuis le début du trimestre
- Détention totale par le groupe de 2 800 BTC pour 261,0 M€ à 93 205 € par bitcoin

Puteaux, le 22 septembre 2025 : Capital B (The Blockchain Group, code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALCPB) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, confirme la réalisation définitive de l'augmentation de capital à 2,24 € par action, pour un montant de 2,2 M€, intégralement souscrite par Adam Back, annoncée le 18 août 2025, permettant l'acquisition de 21 BTC pour 2,1 M€. La Société annonce également la réalisation définitive de l'augmentation de capital à 1,55 € par action, à travers un processus de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding »), pour un montant de 58,1 M€, annoncée le 16 septembre 2025, permettant l'acquisition de 530 BTC pour 52,6 M€. Le Groupe atteint depuis le début de l'année un 'BTC Yield' de 1 651,2%, un 'BTC Gain' de 660,5 BTC, et un 'BTC € Gain' de 65,6 M€. A ce jour, Capital B et sa filiale The Blockchain Group Luxembourg SA détiennent un total de 2 800 BTC pour une valeur totale d'acquisition de 261,0 M€ sur la base d'un prix moyen de 93 205 € par bitcoin. La Société renforce ainsi sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Une présentation expliquant la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur son site internet : https://cptlb.com/about/who-we-are/



Réalisation d'opérations précédemment annoncées

Le 18 août 2025, la Société annonçait sa décision, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2025 aux termes de sa 12ème résolution, d'une émission, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 1 000 000 actions ordinaires nouvelles de la Société, intégralement souscrites par Adam Back, à un prix par action de 2,238 euros, prime d'émission incluse.

La Société confirme la réalisation définitive de l'opération, résultant en la suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'Adam Back dans les proportions visées ci-après :

Investisseur	Nombre d'actions	Montant (€)
Adam Back	1 000 000	2 238 000 €
TOTAL	1 000 000	2 238 000 €

Le 16 septembre 2025, la Société annonçait la réalisation d'une augmentation de capital par Placement Privé, à travers un processus de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding »), pour un montant de 58 137 536,40 euros, dans le cadre d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre à des investisseurs qualifiés conformément aux articles L. 225-136 du Code de commerce et L. 411-2, 1° du Code monétaire et financier. L'opération a été réalisée par émission de 37 508 088 actions ordinaires nouvelles de la Société, au prix d'émission de 1,55 €.

La Société confirme la réalisation définitive de l'opération, résultant en l'émission de 37 508 088 actions ordinaires nouvelles de la Société, au prix d'émission de 1,55 €.

Incidence des opérations sur la répartition du capital social de la Société

L'incidence de la réalisation définitive des opérations décrites ci-dessus sur la répartition du capital social de la Société est la suivante :

	Situation au 2	2 sept. 2025	Base totalement diluée (*)		
Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	
Dirigeants	12 030 185	5.62%	21 873 863	5.61%	
Fulgur Ventures	10 000 000	4.67%	155 588 780	39.91%	
Adam Back	36 157 228	16.89%	37 412 138	9.60%	
ТОВАМ	11 542 727	5.39%	15 248 681	3.91%	
UTXO Management	-	- 0.00% 8 529		2.19%	
Peak Hodi Ltd	2 500 000	1.17%	2 500 000	0.64%	
Public & Institutionnel	141 907 245	66.27%	148 671 191	38.14%	
TOTAL	214 137 385	100%	389 824 422	100%	

(*) Calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société en date du communiqué, en y ajoutant les actions résultant (i) de la conversion de l'intégralité des OCA émises ou annoncées, (ii) de l'émission dans le cadre des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA Tranche 1 émises ou exercées à date, et (iii) de l'émission d'actions gratuites attribuées par la Société à certains de ses salariés et mandataires sociaux, mais qui n'ont pas encore été définitivement acquises par leurs bénéficiaires, dont le nombre s'élève à 1 880 000 à la date du présent communiqué et est intégrée dans la base totalement diluée des Dirigeants. La Société indique que la base totalement diluée inclut de manière conservatrice l'ajout potentiel d'actions à son capital social résultant (i) de la conversion des BSA 2025-01 émis comme annoncé le 7 avril 2025 ainsi que (ii) des mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA A-01 et B-01 non exercées à date. La Société rappelle également que la base totalement diluée n'inclut pas les actions susceptibles de correspondre aux montants non souscris à date des 300 M€ d'augmentations de capital autorisées au profit de TOBAM.

La Société indique qu'elle a, de manière conservatrice, inclus dans la base totalement diluée les actions pouvant être émises au titre de l'exercice futur potentiel de BSA 2025-01 et de la souscription future potentielle de mesures d'ajustement au profit des porteurs d'OCA A-01 et B-01. En conséquence, tout exercice potentiel futur de BSA ou de mesures d'ajustement annoncé par la Société n'engendrera aucun ajout d'action supplémentaire sur une base totalement diluée.

Augmentation du nombre de bitcoins détenus par la Société

Capital B annonce la réalisation définitive de l'acquisition de 551 BTC supplémentaires grâce au produit de la réalisation définitive des opérations décrites ci-dessus, dans le cadre de la poursuite de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company.

Banque Delubac & Cie (PSAN enregistré auprès de l'AMF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'opération d'augmentation de capital souscrite par Adam Back, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus, un leader mondial dans les infrastructures pour actifs numériques.

Swissquote Bank Europe SA, un prestataire de services d'actifs virtuels (PSAV) enregistré auprès du régulateur Luxembourgeois (CSSF), a assuré l'exécution de l'acquisition des BTC issus du produit de l'opération d'Accelerated Bookbuilding, et s'est vu confier leur conservation sécurisée via la solution technologique de la société suisse Taurus.

Détail des acquisitions de BTC par le groupe :

Date retenue	Nombre de BTC acquis	Coût d'acquisition par BTC	Total des BTC détenus	Coût par BTC détenu	Coût total des BTC détenus	Valeur totale des BTC détenus
22 septembre 2025	551	99 272 €	2 800	93 205 €	260 972 853 €	277 962 677 €
15 septembre 2025	48	98 575 €	2 249	91 718 €	206 273 769 €	221 695 332 €
11 août 2025	126	98 746 €	2 201	91 568 €	201 542 166 €	217 339 641 €
5 août 2025	62	99 889 €	2 075	91 133 €	189 100 187 €	207 269 347 €
28 juillet 2025	58	102 211 €	2 013	90 863 €	182 907 079 €	205 751 541 €
21 juillet 2025	22	101 112 €	1 955	90 526 €	176 978 818 €	197 674 331 €
14 juillet 2025	29	95 225 €	1 933	90 406 €	174 754 350 €	184 069 828 €
7 juillet 2025	116	92 175 €	1 904	90 332 €	171 992 827 €	175 501 059 €
30 juin 2025	60	91 879 €	1 788	90 213 €	161 300 535 €	164 280 027 €
23 juin 2025	75	91 792 €	1 728	90 155 €	155 787 783 €	158 616 662 €
17 juin 2025	182	93 264 €	1 653	90 081 €	148 903 379 €	154 165 568 €
2 juin 2025	624	96 447 €	1 471	89 687 €	131 929 311 €	141 874 161 €
22 mai 2025	227	93 518 €	847	84 706 €	71 746 119 €	79 209 857 €
26 mars 2025	580	81 550 €	620	81 480 €	50 517 503 €	50 560 770 €
4 décembre 2024	25	90 511 €	40	80 468 €	3 218 718 €	3 261 985 €
5 novembre 2024	15	63 729 €	15	63 729 €	955 941 €	1 223 244 €

Note : La valeur totale des BTC détenus est basée sur le coût d'acquisition par BTC de la dernière acquisition en date du présent communiqué.

Atteinte d'un 'BTC Yield' de 1 651,2% depuis le début de l'année et de 27,8% depuis le début du trimestre

Le Groupe a atteint un 'BTC Yield' de 1 651,2% depuis le début de l'année et de 27,8% depuis le début du trimestre. Les détails sont les suivants :

<u>Depuis le début de l'année</u> :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début de l'année ³	'BTC Gain' depuis le début de l'année	'BTC € Gain' depuis le début de l'année
22 septembre 2025	2 800	214 137 385	389 824 422	718	1 651,2%	660,5	65 568 199 €
15 septembre 2025	2 249	175 629 297	334 949 647	671	1 536,6%	614,6	60 587 604 €
11 août 2025	2 201	163 110 297	331 180 647	664	1 519,5%	607,8	60 018 216 €
5 août 2025	2 075	156 767 494	326 958 884	634	1 446,3%	578,5	57 789 350 €
28 juillet 2025	2 013	156 767 494	325 180 839	619	1 409,8%	563,9	57 637 256 €
21 juillet 2025	1 955	155 133 905	323 547 250	604	1 373,2%	549,3	55 537 720 €
14 juillet 2025	1 933	135 400 845	320 990 295	602	1 368,3%	547,3	52 118 241 €
7 juillet 2025	1 904	134 661 845	320 251 295	594	1 348,8%	539,5	49 729 497 €
30 juin 2025	1 788	134 461 545	318 109 554	562	1 270,7%	508,3	46 701 530 €
23 juin 2025	1 728	130 170 510	316 207 689	546	1 231,7%	492,7	45 224 376 €
17 juin 2025	1 653	126 728 969	316 207 689	522	1 173,2%	469,3	43 765 888 €
2 juin 2025	1 471	108 862 920	299 355 400	491	1 097,6%	439,0	42 342 772 €
22 mai 2025	847	102 174 488	214 500 356	394	861,0%	344,4	32 206 732 €
26 mars 2025	620	93 384 449	186 413 170	332	709,8%	283,9	23 152 139 €
4 décembre 2024	40	93 384 449	95 264 449	41	141,2%	21,2	1 916 705 €
5 novembre 2024	15	85 051 121	85 051 121	17			

Depuis le début du trimestre :

Date retenue	Total de BTC détenus	Nombre d'actions ordinaires émises	Nombre d'actions sur une base entièrement diluée ¹	BTC (sats) par action sur une base entièrement diluée ²	'BTC Yield' depuis le début du trimestre ³	'BTC Gain' depuis le début du trimestre	'BTC € Gain' depuis le début du trimestre
22 septembre 2025	2 800	214 137 385	389 824 422	718	27,8%	496,3	49 270 192 €
15 septembre 2025	2 249	175 629 297	334 949 647	671	19,4%	346,8	34 184 150 €
11 août 2025	2 201	163 110 297	331 180 647	664	18,1%	324,5	32 044 262 €
5 août 2025	2 075	156 767 494	326 958 884	634	12,8%	229,1	22 881 299 €
28 juillet 2025	2 013	156 767 494	325 180 839	619	10,1%	181,3	18 535 546 €
21 juillet 2025	1 955	155 133 905	323 547 250	604	7,5%	133,6	13 510 891 €
14 juillet 2025	1 933	135 400 845	320 990 295	602	7,1%	127,3	12 118 307 €
7 juillet 2025	1 904	134 661 845	320 251 295	594	5,7%	101,8	9 384 129 €
30 juin 2025	1 788	134 461 545	318 109 554	562	69,3%	429,5	39 463 781 €

- (1) Le nombre d'actions sur une base entièrement diluée comprend (i) le nombre total d'actions ordinaires en circulation, (ii) les actions qui seraient émises du fait de la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions de la Société actuellement émises, (iii) les actions attribuées gratuitement. La Société précise que le nombre d'actions sur une base entièrement diluée est ajusté pour refléter uniquement les opérations réalisées définitivement à date (i.e., excluant les opérations en cours), et inclut de manière conservatrice les actions pouvant être émises au titre de l'exercice futur potentiel de BSA et de souscription aux mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA A-01 et B-01. En conséquence, tout exercice futur potentiel de BSA et de mesures d'ajustement annoncées par la Société n'engendrera aucun ajout d'actions supplémentaires sur une base totalement diluée.
- (2) Le nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée est calculé en divisant le nombre total de BTC détenus par le nombre d'actions sur une base entièrement diluée à la fin de chaque période. Le résultat est ensuite exprimé en satoshis (sats) par action sur une base entièrement diluée, arrondi à l'entier inférieur. Il y a 100 000 000 sats dans 1 BTC. Chaque sat représente 0,00000001 BTC, la plus petite unité de bitcoin.
- (3) Le BTC Yield prend en compte une base entièrement diluée intégrant les actions pouvant être émises au titre de l'exercice futur potentiel de BSA et de souscription aux mesures légales d'ajustement pour les porteurs d'OCA A-01 et B-01, reflétant une vision conservatrice du nombre de BTC par action sur une base entièrement diluée. En conséquence, toute acquisition de BTC liée aux types d'opération mentionnées ci-dessus engendrera une augmentation du nombre de BTC détenus sans ajout d'action supplémentaire sur une base totalement diluée.

Informations importantes sur les KPIs 'BTC Yield', 'BTC Gain' et 'BTC € Gain'

La Société utilise le 'BTC Yield', le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' comme indicateurs de suivi de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company. Ces indicateurs illustrent la manière dont la Société finance l'acquisition de bitcoin au cours d'une période donnée :

- **'BTC Yield'**: indicateur reflétant l'évolution en pourcentage, au cours d'une période donnée, du rapport entre le total des BTC détenus et le nombre d'actions entièrement diluées en circulation ;
- 'BTC Gain': nombre de BTC détenus par la Société au début d'une période multiplié par le 'BTC Yield' pour cette période; et
- 'BTC € Gain': indicateur représentant la valeur en euros du 'BTC Gain' calculé en multipliant le 'BTC Gain' par le coût d'acquisition en euros par BTC de la dernière acquisition de la période applicable. La Société a choisi la dernière acquisition de la période applicable pour déterminer le prix de marché du bitcoin dans le seul but de faciliter ce calcul illustratif.

Ces indicateurs seront communiqués périodiquement par la Société dans le cadre de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, notamment de manière semestrielle et annuelle.

Lorsque la Société utilise ces KPIs, elle prend également en compte les diverses limites de ces outils, notamment le fait qu'ils ne reflètent pas les dettes et autres passifs et créances sur les actifs de la Société, qui seraient de rang supérieur par rapport aux capitaux propres, et que ces indicateurs supposent que toutes les dettes seront refinancées ou, dans le cas des instruments de dette convertible de la Société (ou de ses filiales), convertis en actions ordinaires conformément à leurs conditions respectives.

En outre, le 'BTC Yield' n'est pas, et ne doit pas être compris comme une mesure de performance opérationnelle ou une mesure financière ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Yield' n'est pas équivalent au « rendement » dans le contexte financier traditionnel. Il ne s'agit pas d'une mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ni d'une mesure du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, ni d'un retour sur investissement sur ses détentions de bitcoin, ni d'aucune autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas, et ne doivent pas être compris comme des mesures de performance opérationnelle ou des mesures financières ou de liquidité. En particulier, le 'BTC Gain' et le 'BTC € Gain' ne sont pas équivalents à un « gain » dans le contexte financier traditionnel. Ils ne sont pas non plus des outils de mesure du retour sur investissement que les actionnaires de la Société ont pu obtenir historiquement ou peuvent obtenir à l'avenir en acquérant des actions de la Société, ou des mesures du revenu généré par les opérations de la Société ou ses détentions de bitcoin, le retour sur investissement sur ses détentions de Bitcoin, ou toute autre mesure financière similaire de la performance de son activité ou de ses actifs. Il convient également de souligner que le 'BTC € Gain' ne représente pas un gain de la juste valeur (fair value) des détentions de Bitcoin de la Société, et que le 'BTC € Gain' peut être positif pendant les périodes où la Société a subi une baisse de la juste valeur de ses détentions de bitcoin.

Le cours des actions ordinaires de la Société dépend de nombreux facteurs autres que la quantité de bitcoins que la Société détient et du nombre d'actions émises ou à émettre ; par conséquent, la valeur de marché des actions de la Société peut se négocier avec une décote ou une prime par rapport à la valeur de marché des bitcoins que la Société détient. Ni le 'BTC Yield', ni le 'BTC Gain' ni le 'BTC € Gain' ne sont indicatifs ou prédictifs du cours des titres de la Société.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (https://www.cptlb.com). La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (ALCPB)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémonique : ALCPB
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact:

communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication

Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr - 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

Financial information – Capital B

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur <u>Actusnews</u>



Avertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

La diffusion du présent communiqué peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou des informations qu'il contient doivent s'informer de l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières applicables dans toute juridiction concernée. Aucune démarche n'a été entreprise ni aucune mesure prise en vue de permettre une offre des Actions Nouvelles ou la possession ou la diffusion du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche ou mesure serait requise.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont diffusés à titre exclusivement informatif et ne constituent pas, ni ne font partie, d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les Actions Nouvelles mentionnées aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ni au titre des lois applicables en matière de valeurs mobilières d'un État ou de toute autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ni vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en cas d'enregistrement ou dans le cadre d'une exemption, ou dans une transaction non soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le Securities Act et les lois applicables en matière de valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Aucune offre au public de valeurs mobilières n'est réalisée aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction. Les Actions Nouvelles ont été offertes et placées : (i) aux États-Unis uniquement auprès d'un nombre limité d'investisseurs que la Société estime raisonnablement être des « Qualified Institutional Buyers » (« QIBs »), tels que définis par la Rule 144A du Securities Act, sur le fondement de l'exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act, et/ou auprès d'investisseurs institutionnels « accrédités » au sens de la Rule 501(a)(1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) ou (13) du Regulation D du Securities Act, conformément à l'exemption prévue par la Section 4(a)(2) du Securities Act; et (ii) en dehors des États-Unis, conformément à et sur le fondement de la Regulation S du Securities Act.

Le présent communiqué est uniquement destiné aux personnes au Royaume-Uni qui : (i) sont des « professionnels de l'investissement » relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« **Ordonnance** »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« sociétés à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc. »), ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en lien avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut légalement être communiquée ou causée à être communiquée (ensemble, les « **Personnes Concernées** »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ni invoqué par des personnes autres que des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est exclusivement réservé aux Personnes Concernées et ne sera entrepris qu'avec des Personnes Concernées.